

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 31 mai 2024

Date d'affichage : le 31 mai 2024

Nombre de conseillers : en exercice : 15

Présents :

Votants :

Dont pouvoir (s) :

L'an deux mil vingt-quatre 4 juin 2024 à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal, 29 Grande Rue à Saint Pierre du Vauvray, salle Louis Lainé, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Jean-Luc ENJALBERT, Frédéric BESNARD, Bernard LEBOEUF, Françoise COHAN, Sandra LEBOURGEOIS, Elodie DESABAYE, Francine DESABAYE, Alain LOEB, Pascal SCHWARTZ, Chantal QUERNIARD, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE.

Pouvoirs de : Madame Céline RECHER à Madame Sandra LEBOURGEOIS

Absents excusés : Céline RECHER

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Luc ENJALBERT

**Avenant au marché : OPERATION DE REHABILITATION THERMIQUE ET MISE EN CONFORMITE
REGLEMENTAIRE DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE « LES COTEAUX »
Avenant 4 lot 10 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS/VRD– ENTREPRISE AGORA TP**

Madame la Maire rappelle au conseil municipal que la commune mène des travaux de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « Les Coteaux ».

Il est nécessaire de valider l'avenant au marché initial pour le lot suivant :

Lot n°10 : TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES MUR DE SOUTÈNEMENT :

- Selon le devis RAN IV2-21-à_-2023 mis à jour le 16 mai 2024, cour arrière-école, au sud du bâtiment des classes
- Pour la réalisation d'un muret de soutènement en prenant en compte les préconisations des études géotechniques G2 et G5 réalisées par ECR Environnement, indice 0 d'avril 2024, suite à la demande du bureau de contrôle Alpes Contrôles d'avoir l'avis d'un géotechnicien (compte-rendu de visite N°4 et 5 en date des 31 juillet et 1^{er} septembre 2023).

Ce devis annule et remplace le devis précédent d'AGORA TP objet de l'avenant n°2

La moins-value correspondante est donc à prendre en compte dans le calcul du montant total du marché : - 6.500,00€ HT

Total travaux modificatifs pour cet avenant en ajoutant la plus et moins-value : + 7 797.00€ HT

Le montant de cet avenant n°4 pour le lot n°10 est de 7 797.00€ HT, soit +9.5 % du montant initial du marché, compris les avenants 1, 2 et 3.

Madame la Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cet avenant avec l'entreprise AGORA TP titulaire du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec XX voix POUR, XX voix CONTRE et XX abstention, le Conseil Municipal :

- Approuve l'exposé de Madame la Maire,
- Autorise Madame la Maire à signer l'avenant 4 avec l'entreprise AGORA TP pour un montant de + 7 797.00€ HT concernant l'opération de réhabilitation thermique et mise en conformité réglementaire du restaurant scolaire et de l'école élémentaire « les Coteaux »
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme au registre. :

Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

Madame la Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

- Certifie le caractère acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :